



## Syndicat refuse de s'occuper de mon lot

-----  
Par cecilesartorio

Bonjour, j'ai achete un local appartenant à une copropriété avec accès à des wcs, dont la dénomination n'est pas clairement écrite.

Ces wcs sont dans une autre copropriété qui refuse me considérer ayant des droits sur ces wcs.

Du coup je ne sais pas comment clarifier cette situation.

J'ai fait appel à un géomètre mais le deuxième syndic, celui qui gère ces wcs refuse toujours de me mettre dans la copropriété.

Que puis je faire pr clarifer le pb ?

-----  
Par cecilesartorio

Porter plainte contre ce syndic ??

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

C'est une affaire purement civile. Porter plainte ne servira à rien.

Qu'est-il inscrit, précisément, sur votre acte de vente en ce qui concerne ces WC ?

Le droit d'accès figure-t-il dans le règlement de copropriété de l'immeuble où sont situés ces WC ?

-----  
Par isernon

bonjour,

quels documents avez-vous indiquant clairement qu'en achetant ce lot dans cette copropriété, vous disposiez d'un droit d'usage des wc de la copropriété d'à côté ?

ce droit doit être mentionné dans votre acte d'achat de votre lot.

vous pouvez vous renseigner auprès du service de la publicité foncière si ce droit d'usage est mentionné dans votre lot.

salutations